

Quelques questions sur LA PÉNURIE DE 2005

Question : Pourquoi avant la pénurie, le captage du Coléty a-t-il été arrêté ?

Réponse : Le captage du Coléty n’existait pas avant la pénurie de 2005, il n’a donc pu être mis hors service. En 1989, des palplanches ont permis de créer une réserve d’eau artificielle dans laquelle un pompage avait été provisoirement installé. L’eau était alors directement amenée jusqu’à l’ancienne station des Grand Sables via une canalisation posée à même le fossé. Ce système très rudimentaire et provisoire sera démantelé au printemps 1994 en raison de la construction du nouveau barrage (+ 520 000 m³) et du fait du très mauvais état de la voie communale que la réserve d’eau menaçait. Le captage du Coléty dispose d’un périmètre de protection réglementaire.

Question : Pourquoi n’a-t-on pas utilisé les forages pendant et avant la pénurie ?

Réponse : Aucun forage public n’existait avant la pénurie de 2005. La première campagne de forage a été réalisée avec l’appui d’un hydrogéologue en juillet 2005, en pleine crise. Elle se cantonnait à rechercher des poches d’eau souterraine à proximité des réseaux électriques. Avec le concours du Bureau de Recherche Géologique & Minière (BRGM) une seconde campagne a permis d’élargir l’investigation à toute l’île à partir de mai 2006. Ainsi, 23 forages ont été réalisés sur l’île pour convenir qu’aucune réserve d’eau souterraine ne remplissait les conditions d’exploitation nécessaires et suffisantes à l’alimentation en eau potable de l’île.

Question : Pourquoi les barrages d’Antoureau et de Bordilla ont-ils été vidangés juste avant la pénurie d’eau ?

Réponse : Aucune vidange sur ces 2 barrages n’a été réalisée avant l’année 2005. La dernière fois qu’ils ont été vides, c’est en 1989, lors de la pénurie d’eau. À cette date, les gestionnaires de la filière d’eau en ont profité pour curer Antoureau. Cette pénurie de 1989 est à l’origine de la construction du barrage de Borfloch.

Question : Pourquoi, pendant la pénurie, ne pas avoir cherché à utiliser tous les points d’eau disponibles, comme celui de la carrière de Mérézelle par exemple ?

Réponse : Exploiter des points d’eau multiples, aux débits limités et disséminés sur tout le territoire, nécessite des infrastructures et des superstructures coûteuses, difficiles à gérer et énergivores. Il est essentiel de mettre en parallèle « réserves d’eau », « structures » (pompage et acheminement) et « sécurité civile », cette dernière nécessitant de mobiliser une ressource en eau conséquente en un minimum de temps.

Question : Pourquoi la SAUR n’a pas pompé en octobre 2004 ?

Réponse : En octobre 2004, les pompages de Port Yorc’h et Grands Sables étaient en activité mais n’ont rien pompé : il n’y avait rien à pomper.

Quelques questions sur LA GESTION DE L'EAU EN GÉNÉRALE

En général

Question : Quel est le rôle du SDE et qu'est ce que la péréquation ?

Réponse : Le Syndicat Départementale de l'Eau est une collectivité territoriale regroupant 250 des 261 communes du département du Morbihan autour de l'alimentation en eau potable. Cette structure a été créée pour supporter les niveaux d'investissement et les coûts de fonctionnement importants dans le domaine de l'eau. Cette structure est un organe de solidarité majeur qui assure l'équité du prix de l'eau grâce au système de la péréquation : tous les abonnés du Morbihan payent la même somme au syndicat qui redistribue ensuite son budget en fonction des besoins de chaque territoire nivelant ainsi les situations.

Concrètement cette structure assure une alimentation sécurisée de l'ensemble des usagers du Morbihan, département où la ressource en eau est rare donc coûteuse. Et surtout elle vient équilibrer le budget de la CCBI qui est structurellement déficitaire (suréquipement du fait de l'insularité et de la saisonnalité). C'est un partenaire de premier plan qui met son expérience, ses connaissances techniques et son indépendance au service du plan de gestion de la ressource en eau de Belle-Île. Pour plus d'information consulter www.morbihan.fr à « Ressource en eau ».

Sur Belle-Île

Question : Pourquoi ne pas acheminer l'eau du continent ?

Réponse : L'acheminement de l'eau potable est toujours apparu pour les élus comme une solution éthiquement discutable. Être insulaire c'est aussi chercher à se suffire de nos ressources, à en être responsable... L'étude sur la mise en place d'un pipeline sous-marin a indiqué qu'une telle installation coûterait au minimum 32 millions d'Euros. De plus, cette solution ne dispenserait la collectivité de construire une usine d'eau neuve. Enfin, le coût de mise en place d'une ligne régulière d'acheminement d'eau par bateau serait également une aberration économique.

Question : Est-il vraiment nécessaire de faire une nouvelle usine d'eau et pourquoi ?

Réponse : L'usine d'eau actuelle a été construite il y a 40 ans et son processus de traitement est vieillissant. Elle ne permet pas de traiter de façon optimum les eaux particulièrement chargées en matière organique que contiennent les barrages.

Question : Pourquoi augmenter la capacité de stockage en eau douce ?

Réponse : Il n'est pas prévu d'augmenter la capacité de stockage insulaire. Augmenter le stockage induirait soit la construction d'un 4^{ème} barrage soit la rehausse des édifices existants. La stratégie retenue est celle de la diversification de l'approvisionnement, synonyme de sécurisation face au risque de pollution (ex. développement d'algues de 2006 à Antoureau). C'est ce qu'offre la perspective d'une unité de dessalement en injectant l'eau dans le réseau sans augmentation du stock. L'accroissement du stockage n'offre aucune garantie en cas de pénuries successives.

Question : Dans l'optique du dessalement, quelles mesures concrètes inciteront les usagers à maîtriser leur consommation d'eau ?

Réponse : Au-delà du partenariat existant avec le CPIE – Maison de la nature (stands dans des lieux publics, visites des installations, animations tout public et scolaires gratuites) différentes incitations et sensibilisations sont envisagées. La plus innovante d'entre elle vise l'installation d'un système de suivi direct de la consommation télétransmis à partir du compteur vers un boîtier situé dans le logement de l'utilisateur afin de suivre les consommations en vue de leur maîtrise. D'autre part, le contrat liant la CCBI à la SAUR contient des obligations en matière de limitation des pertes d'eau et d'optimisation des niveaux de pression.

Question : Un usage plus rationnel de l'eau ne-suffirait-il pas à éviter le risque de nouvelles crises ? Pourquoi ?

Réponse : Bien évidemment l'économie d'eau est une condition nécessaire à la limitation des risques de crise. Cependant, « même en buvant moins vite, le verre finit toujours par se vider ». La communauté de communes va continuer à mener des actions sur le long terme en faveur des économies d'eau. Pour autant, il est difficile de quantifier les économies potentielles et leur concrétisation dans le temps. Ajoutons à cela les aléas pluviométriques qui rendent imprévisibles la reconstitution des réserves et l'on obtient une équation à double inconnue. Pour la résoudre, les élus ont décidé, et ce depuis la dernière pénurie, de se tourner vers une innovation technologique maîtrisée... seule issue responsable pour garantir la sécurité de l'alimentation en eau de leurs administrés et visiteurs.

Question : Quelle est la consommation hivernale d'eau ?

Réponse : Au creux de l'hiver la consommation d'eau oscille entre 800 et 900 m³/jour. Elle monte en été en pointe à 3 800 m³/jours.

Quelques questions sur LES CAPTAGES

Question : Est-il prévu de conserver les captages ?

Réponse : La gestion de la pénurie de 2005 a confirmé l'intérêt de la récupération de l'eau directement dans les vallons pour reconstituer rapidement les réserves. Ce système ne peut en aucune manière empêcher une pénurie puisque lorsqu'il ne pleut pas, il n'y a rien à pomper. Au mieux cela permet de reculer la survenue d'une crise voire d'en accélérer la sortie. Deux captages étaient en service avant 2005 et quatre autres pompages ont été ajoutés au dispositif pour aider à sortir de la pénurie. Cette expérience montre bien l'intérêt de ce dispositif. Aussi, le projet actuel de nouvelle filière prévoit la pérennisation et l'optimisation des 6 captages existants. La régularisation de la situation administrative de l'ensemble des captages de l'île fait partie du projet

Question : Quels sont les impacts écologiques des captages ?

Réponse : Tout captage d'eau dans le milieu naturel a un impact dont il convient de préciser l'ampleur. La réponse à cette question nécessite une étude pour chacun des captages. Ces études permettront de confronter leur intérêt au regard des dommages commis et amèneront éventuellement à des ajustements. Deux réglementations interviennent sur la question de l'impact :

- Régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000,
- Régime d'évaluation des incidences au titre de la police de l'eau.

Les garde-fous réglementaires sur ces questions sont très nombreux et à ce titre, le projet bellilois devra passer par les « filtres » que sont les codes de l'environnement, de la santé publique et de l'urbanisme.

Question : Pourquoi y a-t-il autant de problèmes techniques sur les captages ? Ne faudrait-il pas remettre en cause la maintenance qui y est faite ?

Réponse : La question est sans objet car elle se fonde sur un constat erroné : il n'y a pas de problème de fonctionnement particulier sur les 6 captages bellilois. Ils peuvent être mis en route à tout moment comme cela a été le cas dans la première semaine d'octobre cette année.

Question : Les captages ne suffiraient-ils pas comme moyen de sécurisation ?

Réponse : Ce système ne peut en aucune manière empêcher une pénurie : lorsqu'il ne pleut pas, il n'y a rien à pomper.

Quelques questions sur LES BARRAGES

Question : Pourquoi ne pas rehausser la hauteur des barrages existants ou faire un 4^{ème} barrage ?

Réponse : La rehausse des édifices existants ne peut pas être envisagée car il est difficile de surélever une telle structure sans la mettre en péril. De même bâtir un quatrième ouvrage est une solution séduisante mais synonyme d'obstacles réglementaires majeurs (ex. Directive Cadre sur l'Eau), fonciers et financiers (expropriation, défrichement, construction, ...). En outre elle n'offre pas la parade attendue face au risque de pollution de l'eau stockée. Il est certain que la diversification des sources d'approvisionnement est la meilleure garantie pour avoir de l'eau en permanence au robinet. Les conditions pluviométriques de 2004 et 2005 n'auraient pas permis de remplir un barrage supplémentaire.

Quelques questions sur LE DESSALEMENT ET SES IMPLICATIONS

Les 2 unités mobiles des Grands Sables

Question : Où l'eau dessalée par l'unité des Grands Sables est-elle acheminée ?

Réponse : En exercice depuis 2006 selon les besoins, ces unités sont prévues pour dessaler 50 m³ d'eau/heure. Cette eau est acheminée jusqu'au barrage de Borfloch depuis lequel elle est envoyée pour potabilisation à Bordilla. Ainsi, cette situation impose un double traitement de l'eau alors même que l'eau est potable dès sa sortie de l'unité de dessalement. Légitime en période de crise, cette installation provisoire présente, à plus long terme, un bilan économique, énergétique et écologique aberrant.

Question : Pourquoi ne pas se suffire de l'unité mobile de dessalement que nous possédons d'ores et déjà ?

Réponse : L'existence de cette unité repose sur des dérogations et met en œuvre une technologie non optimum aux besoins très spécifiques et occasionnels de Belle-Île. Par exemple, la canalisation de prise d'eau de mer actuelle n'est, à l'origine, pas prévue pour cela puisqu'elle a été installée pour acheminer l'eau du bateau. Les unités actuelles fonctionnent sous dérogation préfectorale jusqu'au 31/12/2011 et après avis du Conseil Supérieur d'Hygiène. Par ailleurs, le double traitement de l'eau imposé par le système actuel ne peut être pérennisé.

Question : Quel volume a été produit par les unités de dessalement de Grands Sables depuis leurs installations ? Et pour quelle raison ?

Réponse : La production d'eau par les unités mobiles de dessalement a commencé le 30 juillet 2006. Au 18 septembre 2010, ce sont 65 680 m³ d'eau qui ont été dessalés. Le dessalement provisoire est remis en service lorsque le niveau des réserves atteint une cote potentiellement critique au vu de l'expérience de 2004/2005.

Le projet d'unité de dessalement dans la nouvelle usine d'eau

Question : Sera-t-on obligé de faire fonctionner régulièrement l'unité de dessalement ?

Réponse : Non... Le déclenchement du dessalement sera effectué uniquement pour préserver l'état des stocks contenus dans les barrages à partir d'un seuil critique fixé à 400 000 m³. Quelques essais devront naturellement être opérés annuellement mais les volumes d'eau produits lors de ces phases de test seront plus que minimes.

Question : Quels sont les impacts écologiques des futurs rejets du dessalement en mer ? Comment seront-ils pris en compte ?

Réponse : Bien évidemment, toute infrastructure de prélèvement, de rejet et de traitement, a un impact sur le milieu naturel. La vraie question est d'en juger le degré. La réponse à cette question nécessite une étude détaillée.

Cette dernière permettra de juger leur intérêt au regard des dommages commis et amèneront éventuellement à des ajustements. Deux réglementations interviennent sur la question de l'impact :

- Régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000,
- Régime d'évaluation des incidences au titre de la Directive Cadre sur l'Eau.

Les garde-fous réglementaires sur ces questions sont très nombreux et le projet bellilois devra passer au filtre du code de l'environnement, du code de la santé et du code de l'urbanisme.

Question : Ne peut-on pas faire l'usine d'eau dans un premier temps et voir ensuite s'il est opportun de construire une unité de dessalement ?

Réponse : Construire l'unité de dessalement dans un second temps générerait une augmentation substantielle des coûts en privant la collectivité des économies d'échelle liées à la globalisation des travaux. De plus, les partenariats financiers sont à ce jour très avantageux et ne seront pas garantis à plus long terme. L'opportunité qui est offerte aujourd'hui au sein d'un projet globalisé risque de ne pas se présenter à nouveau.

Question : Quelle est la capacité de production d'eau potable de l'unité de dessalement ?

Réponse : 50 m³/heure soit la capacité actuelle des unités mobiles des Grands Sables qui ont cependant un rendement pratique inférieur à leur capacité nominale.

Question : Pourquoi est il possible, dès aujourd'hui, d'affirmer que l'unité de dessalement n'entraînera pas une augmentation exponentielle de la production ?

Réponse : Le choix des élus est de sécuriser la filière eau et non d'augmenter la production. En outre, il existe des garde-fous, des « taquets », concomitant à ce choix politique :

- La production d'eau potable est calculée en fonction des capacités d'épuration des eaux usées qu'il est prévu de maintenir au niveau actuel,
- Aujourd'hui, le prix du m³ dessalé est suffisamment dissuasif pour privilégier la production d'eau potable à partir des barrages.

Quelques questions sur LES COÛTS

Question : Combien va coûter la mise en veille de l'unité de dessalement ?

Réponse : Cette donnée ne pourra être connue que lorsque les entreprises remettront leurs offres lors de l'appel d'offres.

Question : Comment est financé le projet de dessalement et l'usine de potabilisation en général ? Pourquoi une telle mobilisation ?

Réponse : D'une part, les cofinancements du Conseil général et du SDE (péréquation départementale) sont d'ordre institutionnel. D'autre part, la participation financière de l'Agence de l'eau est remarquable et spécifique à notre territoire. Ainsi, le Ministère en charge de l'Écologie a intégré Belle-Île dans la liste des 12 bassins versants pilotes retenus au titre du « plan de gestion de la rareté de la ressource ».

Question : Combien coûte l'unité de dessalement en investissement et en fonctionnement ? Combien a couté l'acheminement par bateau ?

Réponse : L'unité de dessalement en investissement coûte en l'état actuel des études 4 000 000 € sur un projet total estimé à 9 000 000 €. L'acheminement de l'eau par bateau en 2005 a couté 3 000 000 € pour 100 000 m³ d'eau transporté. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente des conclusions du bureau d'études sur la question du couple fonctionnement/maintenance des ouvrages.

Question : Le prix de l'eau à Belle-Île va-t-il augmenter ?

Réponse : Non... Grâce au Syndicat Départemental de l'Eau, le prix de l'eau sur Belle-Île est harmonisé avec les 246 autres communes adhérentes. C'est la solidarité départementale qui permet ladite péréquation et nous autorise finalement à envisager de tels investissements. Il est clair que sans le SDE nous ne pourrions mener à bien un tel projet.

Quelques questions sur L'EAU ET L'URBANISME

Question : Y a-t-il un lien entre la question de l'eau et celle de l'urbanisme ?

Réponse : Au dépôt des autorisations d'urbanisme est effectué un examen de la connexion au réseau d'eau potable et de la capacité de celui-ci à répondre à la demande. En matière de planification urbaine, les documents type SCOT et PLU doivent investir très profondément le champ de recherche de la capacité d'accueil d'un territoire, en particulier sur les îles : il s'agit de déterminer un seuil maximal de population et d'activités, fonction des ressources et équipements présents. L'eau est tout logiquement au cœur de ces préoccupations. Avec le foncier, elle est le moteur de l'urbanisme et de la capacité d'un territoire à accueillir donc à se développer.

Question : Les capacités de production, de stockage et d'acheminement sont-elles des données à mobiliser pour évaluer la capacité d'accueil de Belle-Île, tellement utile à l'élaboration des PLU ?

Réponse : Oui, la capacité d'accueil est bien de l'ordre du quantitatif et fait intervenir ces trois indices. C'est toute la filière d'alimentation en eau potable qui est soumise à études lors de l'élaboration d'un PLU. C'est un élément de diagnostic et de projet car il fixe la tolérance du territoire quant à l'apport d'une population nouvelle à qui il faut assurer une eau en quantité et qualité.

Question : Pourquoi les maisons n'ont pas de citerne ?

Réponse : Les citernes et fontaines ont été cantonnées essentiellement à un usage militaire, notamment par les Anglais qui voyaient en Belle-Île un point stratégique quant à l'approvisionnement en eau. Jusqu'au milieu du vingtième siècle, le puits ou douet répondait aux besoins en eau des populations belliloises. Sachant que les POS de Belle-Île datent de 1979, avec des modifications ponctuelles jusqu'à ce jour, rien ou presque n'y figure sur les incitations à installer des équipements économes en eau. Les préoccupations actuelles de développement durables nous invitent à des actions allant en ce sens.

Question : Dans le nouveau PLU, sera-t-il possible de les rendre obligatoires pour les nouvelles constructions ?

Réponse : Les questions environnementales sont bien plus prégnantes aujourd'hui qu'à l'époque d'élaboration des POS. Des règles incitatives voire coercitives peuvent être mises en place dans les PLU, par voie d'arrêté ou autres. Dans le contexte législatif actuel émanant notamment du Code de la Santé Publique, la récupération des eaux de pluie est à étudier comme complément aux usages liés à la consommation humaine.

Question : Qu'en est-il des piscines ?

Réponse : On peut considérer la piscine comme une tendance lourde à laquelle l'insularité n'échappe pas. Selon les modalités d'usage, elle est consommatrice relativement raisonnée ou totalement démesurée. L'impératif d'économie d'eau dépasse l'urbaniste qui va traiter la piscine comme une simple utilisation du sol. En amont, il faut s'interroger sur l'usage de l'eau qui est fait dans le cadre de cet équipement : alimentation des bassins, traitements utilisés, normes d'hygiène, alternatives aux gaspillages. Rappelons que Belle-Île fait partie des 12 bassins versants pilotes du plan de gestion de la rareté de l'eau, ce qui peut déboucher sur des mesures spécifiques allant dans le sens de la préservation de la ressource, au niveau de l'État ou des collectivités elles-mêmes.